



**MINISTÈRE
DE LA SANTÉ
ET DE LA PRÉVENTION**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Le Ministre

Paris, le 23.12.2022

Mesdames, Messieurs les Directeurs généraux des agences régionales de santé,

Le système hospitalier est en tension en cette période de congés de fin d'année. Ces tensions viennent à la fois de la précocité et du cumul des épidémies hivernales, ainsi que des tensions structurelles sur les personnels.

Mon engagement et celui du gouvernement est total pour faire face à cette situation à vos côtés. J'ai déjà annoncé des mesures mi-novembre pour anticiper ces difficultés et pérenniser des mesures mises en œuvre cet été.

Au-delà de ces mesures d'urgence, nous avons engagé les travaux pour apporter des réponses de fond aux problèmes que nous rencontrons, via le Conseil national de la refondation en Santé, les Assises de la santé de l'enfant et de la pédiatrie ou l'ouverture des négociations conventionnelles avec les médecins libéraux.

Dans l'attente que ces travaux produisent tous leurs effets, nous devons tous redoubler de vigilance et nous mobiliser pour à la fois protéger nos concitoyens les plus à risque (les plus jeunes et les plus âgés d'entre nous, les personnes en situation de handicap et les personnes souffrant de maladies chroniques en particulier) et notre système de santé très éprouvé.

Dans l'immédiat, je rappelle ainsi à chaque agence régionale de santé de veiller à ce qu'une cellule de crise soit active dans chaque territoire. Cette cellule de crise doit permettre de :

- Mobiliser tous les établissements, publics mais aussi privés, pour prendre en charge les urgences et trouver des solutions aux personnes et à leur famille,
- Assurer quotidiennement une gestion des lits coordonnée au niveau de chaque territoire pour faciliter les prises en charge des patients dans de bonnes conditions, y compris vers les établissements de soins médicaux et de réadaptation.

Pendant cette période, je souhaite que vous puissiez faire remonter auprès de mon cabinet tous les soirs un point de situation sur l'état des tensions dans votre région.

Il est important aussi que vous puissiez vous déplacer dans les établissements durant cette période, en priorité ceux qui sont soumis aux tensions les plus fortes, pour faire le point avec les équipes sur les modalités de soutien qui peuvent être apportées.

En complément des mesures figurant dans l'instruction du 17 novembre 2022 relative aux mesures de soutien pour le système de santé durant l'automne et l'hiver 2022-2023, vous trouverez ci-après différents éléments complémentaires de facilitation à votre disposition et autorisées **à titre exceptionnel jusqu'au 31 janvier 2023 inclus**.

Mobilisation pour augmenter le nombre d'effecteurs en capacité de réaliser les transports pour désencombrer les hôpitaux

➤ *Mobilisation des associations agréées de sécurité civile*

J'ai co-signé avec le ministre de l'Intérieur et des Outre-mer un télégramme qui vous a déjà été transmis ainsi qu'aux Préfets pour inciter à la signature de conventions locales permettant aux associations agréées de sécurité civile de réaliser en lien avec le SAMU des transports de patients non urgents y compris en sortie d'hospitalisation ou des urgences, ainsi que des transferts inter-hospitaliers non urgents.

➤ *Mobilisation des ambulanciers*

A titre exceptionnel, les transferts inter-hospitaliers vers des plateformes techniques de niveau supérieur qui nécessitent une prise en charge urgente avec un transfert du patient sous surveillance d'un ambulancier diplômé et sous régulation médicale pourront être effectués par les véhicules du tableau de garde de l'urgence pré-hospitalière.

Par ailleurs, il est autorisé à titre exceptionnel qu'un équipage de deux auxiliaires ambulanciers (dont l'un a trois ans d'ancienneté), puisse intervenir en lieu et place d'un équipage composé d'un DEA et d'un auxiliaire, à la condition stricte d'une intervention sur le même périmètre que celui des conventions avec les associations agréées de sécurité civile et dans les seuls cas où ces conventions sont activées dans les territoires.

➤ *Mobilisation des taxis conventionnés*

Je vais écrire aux organisations représentant les taxis conventionnés pour les inviter à se mobiliser pleinement durant cette période des fêtes et ainsi assurer la réponse aux demandes de transports, notamment pour les retours à domicile après hospitalisation.

En complément, seront autorisés à titre temporaire la prise en charge par l'assurance maladie des transports assis professionnalisés (taxis et VSL) pour les retours à domicile en sortie d'un service d'urgences d'un patient non hospitalisé.

Prise en charge des soins non programmés

Afin d'accompagner une pleine mobilisation de la médecine libérale pour faire face aux tensions, le plafond de majorations de 15 euros pour toute prise en charge effectuée, dans les 48 heures par un médecin libéral, à la demande de la régulation du SAMU / SAS pour un patient ne relevant pas de sa patientèle médecin traitant, est relevé à 30 majorations par semaine par médecin durant cette période.

La facturation d'une visite longue à 60 euros pour un patient en EHPAD de 80 ans et plus est exceptionnellement ouverte à un médecin qui n'est pas le médecin traitant du patient.

Par ailleurs, à titre dérogatoire, les téléconsultations réalisées durant cette période ne seront pas comptabilisées dans le seuil maximal de 20% d'activité réalisable en télémedecine.

De même, conformément à la feuille de route Ehpads 2021-2023, je vous invite à rappeler aux médecins coordonnateurs des Ehpads qu'ils sont autorisés à intervenir ou à prescrire lors de la survenue de risques exceptionnels ou collectifs nécessitant une organisation adaptée des soins. Ils ont également la capacité de pouvoir réaliser tout acte en cas d'absence du médecin traitant.

Enfin, des professionnels aux compétences ciblées peuvent aussi être mobilisés en appui au diagnostic et à l'orientation pour mieux répondre aux besoins des personnes. En particulier, il s'agit de soutenir le volet psychiatrique du SAS pour mieux accompagner les personnes avec des troubles psychiques sans passer par les urgences.

Soutien aux centres de régulation

L'arrêté du 9 décembre 2022 a prolongé le nouveau tarif horaire de 100 euros net applicable depuis cet été.

De même, de nombreuses mesures sont en vigueur pour renforcer les recrutements des ARM : un plan de communication sur la promotion du métier a été relancé en novembre 2022 et les promotions d'ARM vont augmenter dans les centres de formation. Enfin, je vous rappelle que les étudiants en médecine ayant validé la 3^{ème} année du premier cycle sont autorisés à faire des vacances d'ARM depuis l'arrêté de juillet 2022 et que la règle du non cumul d'activité ne leur est pas applicable.

Contribution de l'Hospitalisation à domicile

Je vous invite à mettre en place toute organisation permettant une mobilisation maximale des services de l'HAD. Vous pouvez à ce titre procéder à une désectorisation pour fluidifier autant que possible les prises en charges. Les patients en EHPAD peuvent également bénéficier d'une prise en charge de l'HAD.

Mesures relatives aux congés

Je vous rappelle que durant les congés annuels, l'ensemble des étudiants peuvent être sollicités sur la base de contrats de vacation.

Mesures relatives au déplaçonnement des heures supplémentaires

Vous pouvez autoriser les établissements publics de santé à titre exceptionnel, notamment au regard des impératifs de continuité du service public ou de la situation sanitaire, à dépasser les bornes horaires fixées par le cycle de travail, pour une durée limitée et pour les personnels nécessaires à la prise en charge des usagers.

Les accords du Ségur de la santé ont aussi ouvert, à l'échelle des établissements, la possibilité de prévoir un dispositif de valorisation des heures supplémentaires réalisées qu'il convient de mobiliser.

Je sais pouvoir compter sur votre engagement au service de notre système de santé pour mettre en œuvre dans vos territoires une mobilisation de l'ensemble des ressources. C'est grâce à votre action que nous serons à même de passer cette période de tensions et nous vous en remercions bien sincèrement.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur le Directeur général, l'expression de ma considération distinguée.

François BRAUN

